

S.P.R.B. - B.D.U. - D.U.
Monsieur Albert GOFFART
Directeur

Région de Bruxelles-Capitale
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : 04/PFD/543376
N/réf. : AVL/ah/BXL-4.146/s.558
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le 13 septembre 2014

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Avenue des Arts – Station de métro « Trône ». Demande de permis d'urbanisme portant l'installation d'ascenseurs ainsi que sur l'intégration d'une œuvre d'art.
Dossier traité par M. Fr. Guillan-Suarez

En réponse à votre courrier du 13 août 2014 sous référence, réceptionné le 14 août, nous vous communiquons **les remarques et les recommandations** formulées par la CRMS en sa séance du 10 septembre 2014, concernant l'objet susmentionné.

La demande s'inscrit dans le programme d'adaptation des stations de métro bruxelloises pour les rendre accessibles aux PMR. Elle vise les interventions suivantes :

- l'installation d'un premier ascenseur reliant l'espace public au niveau -1, permettant d'accéder à la salle des guichets ainsi qu'au quai en direction de la place Rogier, l'installation d'un second ascenseur intérieur reliant la salle des guichets au quai en direction de la gare du Midi situé au -2,
- la réalisation en surface d'un édicule implanté à hauteur du n° 58 de l'avenue des Arts,
- le déplacement de l'escalier côté rue du Luxembourg permettant l'intégration de portillons de contrôle d'accès au -1,
- l'intégration (sur la mezzanine qui sépare les deux salles des guichets) d'une œuvre d'art offerte par la Société des Transports de Montréal dans le cadre de l'accord de coopération entre la Région bruxelloise et le Gouvernement du Québec établi en 2002.

La CRMS ne se prononce pas sur les réaménagements qui sont envisagés à l'intérieur de la station de métro, ni sur l'expression architecturale du nouvel édicule proposé. En revanche, **elle estime que l'implantation prévue de ce dispositif ne met pas l'espace public en valeur. Elle préconise donc d'améliorer le projet sur ce point et de privilégier, chaque fois que cela s'avère possible, la qualité de l'espace public à la rationalisation des aménagements souterrains.**

L'édicule serait de type standard. Il serait implanté au milieu de la grande oreille de trottoir, à proximité et très rapproché de la zone de stationnement qui existe à cet endroit. Ceci suppose l'enlèvement du bouquet de hêtres rouges regroupés à cet endroit dans un parterre de forme

arrondie. Le déplacement de l'escalier se ferait également au détriment des deux arbres plantés à proximité de la rue du Luxembourg.

Située à l'articulation entre la petite Ceinture avec le Quartier européen, cette entrée de métro est très fort fréquentée. L'espace qui l'entoure a été planté il y a quelques années ; il est symétrique au terre-plein situé de l'autre côté de la rue du Luxembourg. L'accès « Trône » est compris dans la zone de protection du Palais des Académies et il est fort visible depuis la place du Trône. **Le projet appelle dès lors une attention particulière quant à la qualité de l'espace public situé aux abords des nouveaux dispositifs. Or, celle-ci ne semble pas être prise en compte par le projet qui prévoit d'entièrement minéraliser l'espace.** L'ascenseur débouche à un endroit central du niveau -1 et assure le bon fonctionnement de la station souterraine mais il apparaît en surface comme un élément isolé et incongru, au centre d'un espace fort sollicité par les piétons, orienté sur la pointe par rapport au stationnement très proche.

Il serait donc souhaitable de revoir l'implantation de l'ascenseur supérieur et de rapprocher l'édicule du nouvel escalier prévu au carrefour de la rue du Luxembourg pour assurer le bon fonctionnement des lieux. Cette implantation permettrait un aménagement plus qualitatif de l'espace public, sans pour autant entraver le bon fonctionnement de la station de métro. Cette alternative suppose des travaux plus importants aux -1 car il faudrait déplacer les sanitaires existants. Toutefois, les aménagements qui sont envisagés dans l'espace public, si la solution proposée était réalisée, devraient également être complétés par des travaux supplémentaires, qui n'ont pas été prévus.

En effet, **il faudrait assortir les interventions en surface du réaménagement paysager et architectural global de ses abords pour compenser la disparition des éléments végétaux des trottoirs. Les deux terre-pleins de part et d'autre de la rue du Luxembourg (oreilles de trottoirs) devraient être redessinés pour rationaliser et valoriser l'espace et pour préserver l'effet de symétrie existant. La zone de stationnement devrait être supprimée ou déplacée pour maintenir une largeur de passage correcte pour les piétons entre celle-ci et le nouvel édicule.**

Par conséquent, la CRMS plaide pour le déplacement de l'édicule dans l'espace public et l'adaptation du niveau -1 (en particulier, modification intérieure d'espaces de service comme les toilettes) au profit d'un aménagement cohérent de l'espace public.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. à : BDU-DMS : Th. Wauters, directeur
BDU-DU : Fr. Guillan-Suarez, B. Annegarn